



## Direction des Systèmes d'Information

DSI/16-704-1 du 09/05/2016

### GOVERNANCE DES SYSTEMES D'INFORMATION - PLAN NUMERIQUE

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. GENEIX - Directeur des systèmes d'information - Tel : 04 42 91 74 55 - Fax : 04 42 91 70 10 - Mel : ce.dsi@ac-aix-marseille.fr

#### 1. Mise en place de la gouvernance des SI

##### Comité de pilotage académique du numérique pour l'Éducation

Présidé par Monsieur le Recteur et organisé par le DAN, ce comité rassemble tous les décideurs académiques impactés par les projets numériques pédagogiques. Son objectif est de faire l'état des lieux sur les projets académiques, de valider leurs orientations (périmètres, planning, coûts et organisation), et d'effectuer des arbitrages si nécessaire.

Actuellement les grands projets concernés sont :

- le plan numérique ;
- les collèges connectés ;
- les projets d'ENT ;
- les initiatives particulières en liaison avec le projet académique.

##### Comité de pilotage du système d'information académique

Présidé par Monsieur le Secrétaire Général et organisé par le DSI, ce comité rassemble les responsables de divisions métiers et les maîtrises d'ouvrages impactés par les projets de soutien à la politique académique, mais qui ne sont pas dans le champ pédagogique. Son objectif est de faire l'état des lieux sur les projets académiques, de valider leurs orientations (périmètres, planning, coûts et organisation), et d'effectuer des arbitrages si nécessaire.

Actuellement les grands projets concernés sont :

- **G.A.N.E.S.H.** : Aide au suivi des mesures inscrites au PPS dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap [ASH]
- **B.O.-B.I.** : Rénovation des outils décisionnels mis à la disposition de l'ensemble des personnels [DSI]
- **E.T.L.** : Création d'entrepôts de données pour la "carte des formations" et dans le cadre de la mise en place des "réseaux du socle" [SG]
- **P.N.E.** : Déploiement de plusieurs plateformes d'échange sécurisées de fichiers pour les examens et concours [DIEC]
- **WebConvoc** : Envoi numérique des convocations aux candidats [DIEC]
- **L.S.L.** : Déploiement dans les lycées du Livret Scolaire Numérique pour les filières techniques et Littéraires
- **Cyclades** : Déploiement du Diplôme National du Brevet (DNB) sur le nouveau système d'information

##### Comité de pilotage de la sécurité des systèmes d'information

Présidé par l'autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information (M. le Recteur) et organisé par le RSSI, ce comité rassemble tous les responsables académiques impactés par la sécurité des systèmes d'information. Son objectif est de faire l'état des lieux sur la politique générale de sécurité académique, de valider les actions engagées au titre de cette politique (périmètres, planning, coûts et organisation), et d'effectuer des arbitrages si nécessaire.

Actuellement mes services rédigent une proposition de politique générale qui pourra être présentée fin mai.

Les sujets stratégiques retenus sont les suivants :

- Sécurisation des usages numériques pour les élèves ;
- Sécurisation des usages numériques pour les agents ;
- Protection du patrimoine informationnel ;
- Plan d'alignement à la PSSIE ;
- Exigences de sécurité dans les établissements destinées aux collectivités.

## **2. Mise en œuvre du plan numérique**

Le numérique est une priorité de la politique éducative du gouvernement.

Le ministère a décidé de se doter d'une stratégie ambitieuse pour développer ses usages et son enseignement. Initiée en 2013-2014 par la sélection, au niveau national, de vingt-trois collèges dits « connectés » — puis 72 l'année suivante dont 6 sur Aix-Marseille — bénéficiant d'un accompagnement pédagogique et d'un équipement spécifiques.

Cette première phase a permis de démontrer les apports concrets du numérique pour les élèves, les enseignants et les familles par l'intégration du numérique dans le quotidien de l'établissement et de la communauté éducative.

Le Président de la République a fixé l'ambition d'une généralisation de cette politique en annonçant en septembre 2014 un grand plan numérique sur 3 ans, à partir de la rentrée 2016.

Une concertation nationale a été menée de janvier à mars 2015 au terme de laquelle, le président de la République a détaillé son plan et annoncé le lancement d'une phase de préfiguration dès 2015.

Sur l'ensemble du territoire 209 collèges, dont 109 relevant de l'éducation prioritaire, et 337 écoles parmi celles qui leur sont rattachées y participent.

**Au niveau académique ce sont 11 collèges et 17 écoles des Bouches-du-Rhône et des Hautes-Alpes qui ont été retenus. Leur sélection s'est faite sur la base d'un appel à projets traduisant le volontariat et l'ambition des établissements scolaires, de l'académie et des collectivités. Un accompagnement et un suivi spécifique ont été mis en place par la DANE et la DSI.**

Sur 3 ans l'État consacrera 1 milliard d'euros au plan numérique qui associe, la refonte des programmes scolaires, la formation des personnels d'enseignement et d'encadrement (26 M€), la mise à disposition de ressources pédagogiques et d'équipements individuels mobiles (tablettes) nécessaires pour la réalisation de projets pédagogiques et éducatifs cohérents et partagés.

L'objectif est que 40 % des classes de 5<sup>e</sup> soient équipées à la rentrée 2016, 70 % en 2017 et 100 % en 2018. Un important travail de mobilisation est fait auprès des collectivités territoriales pour qu'elles s'associent au développement du numérique éducatif malgré les coûts supplémentaires que cela induit.

Pour atteindre ces objectifs un nouvel appel à projets a été lancé pour la rentrée 2016, **26 projets de collèges (dont 8 privés) et 17 d'écoles de l'académie ont d'ores et déjà été retenus par le ministère ; l'appel à projets se clôturera fin mars.**

## **3. Création d'un nouveau pôle à la DSI**

Dans le cadre du soutien de la politique académique et de l'amélioration du service offert à ses utilisateurs, la DSI poursuit la transformation de son organisation engagée depuis 18 mois.

À cet effet, en date du 1<sup>er</sup> février 2016, un nouveau pôle a été créé au sein du département Support — Ingénierie des Systèmes d'Information.

Dénommé Support des Systèmes d'information, ce pôle exercera son activité sur des champs de compétences transverses, liés aux outils décisionnels, à la gestion de l'identité, et à l'accompagnement des sites web pédagogique des établissements scolaires de l'académie.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*